



Ces dernières années ont vu apparaître nombre de nouveaux équipements dits «alternatifs» destinés au désherbage mécanique ou thermique. Ces alternatives, qui visent à réduire l'usage des pesticides chimiques, ont été testées dans plusieurs communes participant à l'opération «Objectif zéro pesticide».

Fiche technique
Objectif Zéro Pesticide

C. 1b

Désherbage alternatif
curatif

A Désherbeurs à eau chaude ou vapeur

Le matériel testé semble peu fiable, sa mise en œuvre assez fastidieuse, très énergivore et chronophage. Du coup, ce matériel n'est plus utilisé et l'avis des agents est sans appel : ce matériel est très onéreux, inadapté à leurs besoins et donc, le bénéfice investissement/efficacité est plutôt négatif.



Nous présentons dans cette fiche divers types de matériel de désherbage alternatif et livrons l'avis des agents communaux qui ont eu l'occasion de les tester (entre 2009 et 2012). Il s'agit de guider vos choix en tenant compte de l'efficacité du matériel, de sa souplesse d'utilisation, sa facilité de mise en œuvre, ainsi que de son coût d'achat.

B Désherbeurs thermiques à flamme directe ou indirecte



Désherbeur thermique à flamme directe Ripagreen : innovant, ergonomique et plus économe en gaz. Un peu plus cher que le traditionnel "grille cochon", ce matériel est néanmoins plus efficace. La différence de prix est assez vite rentabilisée au bout de quelques années.

La chaleur provoque la levée de dormance de certaines graines de plantes indésirables : il faut donc «passer la flamme» plus souvent. Enfin, plusieurs communes utilisant cette méthode l'ont abandonné parce qu'elles ont (mal) vécu des départs de feu ! Ce matériel est assez efficace mais seulement pour désherber de petites surfaces en zone urbaine, qu'il s'agisse de surfaces pavées, bitumées, ou d'allées en stabilisé. Cependant, le combustible coûte cher. Il s'agit d'une énergie fossile impactant fortement le bilan carbone de cette méthode de désherbage ; Sur le matériel "premier prix" qui utilise du butane, le système de détente du gaz gèle au bout de trois quarts d'heure à une heure d'utilisation rendant inopérant le matériel.



Le désherbeur thermique est une alternative intéressante sur les zones pavées ou bitumées. Avec cette méthode, il faut cependant passer fréquemment pour venir à bout des adventices.

C Les balayeuses



Sur de nombreux modèles de balayeuses «passe partout» on peut choisir la dureté de la brosse. Le balayage permet de juguler très efficacement l'apparition des herbes indésirables dans les caniveaux, sur les zones pavées ou bitumées en bon état. Les brosses utilisées demeurent toutefois relativement agressives pour le substrat et mieux vaut éviter leur usage sur des surfaces déjà abîmées. Adaptez en conséquence leur matière (polyester/métal) en fonction de l'état du revêtement. Les prix sont élevés : compter 11000 à plus de 13000 euros pour les plus petits modèles.

D Les rabots et matériels similaires

Traîné derrière un tracteur, un système de lames (rotatives ou non) en acier permet de trancher ou d'arracher (selon les modèles) les herbes indésirables. Certains engins disposent d'un rouleau qui remet en place le sable ou les graviers dans le sillage des lames, sinon, l'agent doit remettre ces matériaux en place en ratisant la

zone. Ce matériel ne convient qu'à l'entretien des zones sablées, gravillonnées ou en stabilisé non compacté. Ce système est utilisé avec succès sur les terrains sportifs (piste d'athlétisme...). Les agents d'une petite commune ont fabriqué leur propre engin et obtiennent un résultat très satisfaisant sur un terrain de

boule : ils attellent derrière leur tracteur une grille métallique de type caillebotis sur laquelle ils placent un lest (un vieil essieu de remorque). Après le passage du matériel les agents ratisent la zone pour remettre en place le substrat et retirer les plantes déracinées.

E Matériel portatif

Le réciprocatriceur

Cet appareil, de type débroussailluse, est muni d'une tête comportant deux disques crantés agissant comme une cisaille. Il est apprécié des agents car il permet de couper net l'herbe (il ne s'agit donc pas de désherbage à proprement parler) sans risque de projection de pierres sur les passants, les sépultures, les habitations ou les véhicules alentour. En outre, le réciprocatriceur permet la coupe des végétaux dans les endroits les plus inaccessibles (entre les tombes...) sans abîmer les éléments environnants sur lesquels l'appareil peut même venir s'appuyer (murs, troncs des arbres...). Depuis peu, l'offre c'est diversifiée et le prix de ce type de matériel est désormais accessible.



Le pic-bine et autres outils manuels



Le pic-bine se présente comme une binette très étroite permettant de couper ou de déchausser les plantes indésirables dans les endroits les plus inaccessibles. Dans certaines villes, chaque agent dispose en permanence de son pic-bine et peut ainsi intervenir à tout moment lors de ses déplacements sur le territoire communal. Son prix d'achat est dérisoire !

Fabricant et distributeur du pic-bine et du pic-pavé :

Avril Industrie
ZA de Kerdroual
56270 - PLOEMEUR
Tél : 02 97 86 36 07
contact@avrilindustrie.com
<http://avrilindustrie.com>